

<p>Centre Hospitalier Delafontaine</p>  <p>Chemin du Moulin Basset, 93200 Saint-Denis contact@lamaisondesfemmes.fr</p>	<p>FICHE DE POSTE</p> <p>Médecin légiste</p>		<p>Référence : Version : 1 Date : Sept 2024 Nb de pages : 5</p>
<p>POSITIONNEMENT DU POSTE DANS LA STRUCTURE</p>	<p>REDACTION :</p> <p>Dr Tiphaine de Foucher</p>	<p>VERIFICATION :</p> <p>Dr Sophie Tellier</p>	<p>VALIDATION :</p> <p>Dr Tiphaine de Foucher Cheffe de service</p>
<p>PRESENTATION DU SERVICE</p>	<p>Rattachement hiérarchique fonctionnel : Médecin responsable de l'unité violence, Médecin responsable de CORALIS, Médecin-Cheffe de la Maison des femmes, Directeur des affaires médicales du centre hospitalier.</p> <p>Relations fonctionnelles principales : Intervenants des unités violence et CORALIS, Médecins responsables de l'unité violence et de CORALIS, Cadre gestionnaire MDF.</p> <p>La Maison des femmes de Saint-Denis soigne et accompagne les femmes en difficulté ou victimes de violences. Rattachée à l'hôpital Delafontaine, elle propose une prise en charge pluridisciplinaire de proximité, et regroupe 4 parcours de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de santé sexuelle et d'IVG • Prise en charge des femmes victimes de violences • Unité CORALIS (Centre d'orientation et d'assistance légale aux victimes d'infractions sexuelles) • Prise en charge des mutilations sexuelles féminines <p>Une 5e unité transversale, l'unité Santé Mentale, regroupe et coordonne les professionnels psychiatres et psychologues de la Maison des Femmes, qui interviennent auprès des patientes prises en charge au sein des 4 unités de soins.</p>		
<p>DESCRIPTION DU POSTE</p>			
<p>QUOTITE DE TRAVAIL</p>	<p>0,6 à 0,8 ETP</p>		
<p>LOCALISATION DU POSTE DE TRAVAIL</p>	<p>Maison des Femmes de Saint Denis</p>		
<p>MISSIONS PRINCIPALES</p>			

MISSION GENERALE

Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, le médecin légiste fera bénéficier aux patientes et à l'équipe de sa double compétence médicale et légale :

- au sein de l'unité de prise en charge des victimes de violence, en tant que coordinateur de parcours
- au sein de l'unité CORALIS, en tant que médecin légiste

Participer à l'organisation de l'activité de la structure

- Staff d'inclusion (2/semaine), staff hebdomadaire, staff « situations complexes » (1/mois), analyse de pratique (1/mois), réunion qualité de l'unité violence et de CORALIS (/3mx2), séminaire d'équipe (2/an)
- Suivi des indicateurs de l'unité violence et de l'unité CORALIS
- Rédaction et mise à jour annuelle des outils, procédures et protocoles de l'unité violence et de l'unité CORALIS
- Evaluation qualitative des PEC et des processus de la structure, de l'unité violence et de l'unité CORALIS (RMM, analyse des EIG...)

MISSIONS SPECIFIQUES

REGULATION DE L'EQUIPE

- Organiser sa présence et ses congés / formations de manière à maintenir la continuité des soins, en concertation avec la responsable de l'unité violence
- Participer à l'accueil et à l'encadrement des stagiaires et des internes

ACTIVITE CLINIQUE

*** Dans le cadre de l'unité violence :**

- Effectuer les consultations de coordination : initiale lors de l'HDJ, de suivi (dont la consultation de réévaluation à M6) et de sortie de parcours. *Contenu des consultations de coordination : cf annexe.*
- Organiser les temps d'échanges nécessaires entre les différents professionnels impliqués.
- Rédiger les documents nécessaires à l'accompagnement de la patiente, à sa protection ou à celle de ses enfants en cas de dangerosité avérée et après concertation collective: certificat médicaux, attestation de suivi, information préoccupante, signalement.
- Pour les patientes non suivies au sein de l'unité violence : En concertation avec la responsable de l'unité, effectuer l'accueil de la patiente, évaluer la situation et initier la prise en charge.

*** Dans le cadre de l'unité CORALIS : accueil sans ou sur réquisition, de 8h à 20H, 5j/7 et sans rendez-vous, des patientes de plus de 15 ans victimes de violences sexuelles depuis moins de 5jours sur le territoire du 93**

- Prendre en charge les patientes concernées: accueil, examen médico-légal avec prélèvements à visée conservatoire, délivrance de traitements d'urgence, +/- organisation du dépôt de plainte et du suivi. Les patientes sont accueillies en journée au sein de La Maison des femmes, en dehors de ces plages horaires elles orientation vers l'UMJ de Bondy.

*** De façon transversale :**

Pour les patientes victimes de violences sur le territoire français : Rédiger les certificats lorsque la détermination d'ITT est nécessaire, et aider les médecins non légistes à finaliser leurs certificats notamment en cas de procédure judiciaire en cours.

Pour rappel, pas de rédaction de certificats dans le cadre des procédures d'asile lorsque la patiente demandeuse n'est pas suivie au sein de La Maison des femmes.

INTERACTIONS AVEC LES PARTENAIRES

COMPETENCES REQUISES	
	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir (et aimer) travailler en équipe - Savoir communiquer les informations pertinentes au reste de l'équipe par le biais de transmissions orales et écrites, en particulier au sein du dossier médical - Disposer de qualités d'écoute et maîtrise de soi - Faire preuve de rigueur dans la gestion et le traitement des dossiers - Savoir Formaliser et transmettre son savoir professionnel
DIPLÔME(S) PROFESSIONNEL(S) et FORMATION(S)	Requis : Diplôme d'état de docteur en médecine, DES/DESC/capacité en médecine légale Souhaité : Formation aux violences / psychotrauma
SPECIFICITES DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICE	
MOYENS MIS A DISPOSITION	Poste informatique, outils bureautiques, accès internet, plan de formation
RISQUES PROFESSIONNELS LIES A L'ACTIVITE <i>(expositions aux risques professionnels/ contraintes physiques et environnementales)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Posture - Déplacements interne - Déplacements externes - Manutention - Posture pénible - Acuité visuelle - Acuité auditive - Bruit - Environnement stressant - Autonomie - Escaliers - Accès fauteuil - Conduite véhicule - Poste convenant aux femmes en état de grossesse

Transmis pour information au professionnel le :

Date et signature du professionnel :

Attendus de la consultation de coordination initiale lors de l'HDJ :

- Présenter brièvement l'HDJ et La Maison des femmes.
- Confirmer la demande de la patiente et identifier ses besoins.
- Recueillir l'historique des violences (contextes, types, temporalité, facteurs de dangerosité, présence de co-victimes, judiciarisation)
- Evaluer l'état de santé somatique de la patiente. Faire un focus santé sexuelle: identifier les besoins en termes de contraception et de dépistage (IST/FCU).
- Evaluer l'état de santé mentale de la patiente: identifier l'existence de symptômes en faveur d'un TSPT (utilisation d'échelle type PCL5 possible) ou d'un épisode dépressif (utilisation possible d'échelle type Hamilton), rechercher des addictions ou d'autres co-morbidités psychiatriques.
- Lister les traitements pris par la patiente et les professionnels de santé correspondants (dont le médecin traitant et le psychiatre).

Attendus à l'issue de l'HDJ :

- Vérifier la véracité des informations renseignées par les secrétaires dans la lettre de liaison / la compléter si besoin.
- Rédiger le CRH d'HDJ à l'issue du temps de synthèse pluri-professionnelle.
- Prise de contact avec les professionnels impliqués lorsque nécessaire et avec accord de la patiente.

Attendus de la consultation de coordination post HDJ:

En cas de non inclusion : justifier cette décision et ré-orienter la patiente.

En cas d'inclusion :

- Présenter les objectifs du parcours de soins à la MDF identifiés et validés lors de la synthèse pluri-professionnelle.
- Présenter la proposition de parcours élaborée lors de la synthèse pluri-professionnelle et vérifier son adéquation avec la demande de la patiente.
- Organiser les consultations à venir, avec mention de l'existence d'un rdv de coordination à 6 mois pour évaluation du parcours.
- Remettre le CRH finalisé.

Attendus des consultations de suivi:

- Vérifier l'adéquation entre la demande et les besoins de la patiente et l'offre de soins de la MDF, ainsi que l'adhésion de la patiente au parcours de soins défini en post HDJ.
- Evaluer la situation de la patiente :
 - survenue de nouvelles violences, évaluation de la dangerosité ...

- santé somatique et mentale
 - situation sociale et administrative
 - situation juridique / judiciaire
- Réaliser les soins et les prescriptions nécessaires, dans son domaine d'intervention et de compétences. Collecter les différents avis spécialisés, les résultats de biologie et d'imagerie et les mentionner dans le dossier informatisé
 -
 - Transmettre des outils de psycho-éducation et d'aide à la diminution des symptômes psycho-traumatiques et d'anxiété
 - Organiser le projet de soin individuel : Planification des rendez-vous internes, orientation externe et prise de contact avec les professionnels impliqués lorsque nécessaire avec accord de la patiente.
 - Organiser les temps d'échanges nécessaires entre les différents professionnels impliqués.

Attendus de la consultation de réévaluation à 6 mois :

- Evaluer la situation de la patiente, en comparaison à sa situation lors de l'inclusion
- Evaluer la demande de la patiente, en comparaison à sa demande lors de l'inclusion
- Evaluer son adhésion au projet de soin proposé lors de l'inclusion
- Evaluer l'étayage externe de la patiente par des professionnels
- Après concertation avec les différents professionnels de la MDF impliqués, définir avec la patiente les modalités de la suite de sa prise en charge : poursuite du parcours au sein de l'unité violence, avec définition des objectifs pour les 6 prochains mois +/- ré-orientation vers des professionnels en externe +/- fin de parcours